

# PETITE ENFANCE

## Contexte départemental



### Le schéma départemental des services aux familles

- Renforcer l'accès des familles en insertion professionnelle et formation aux différents modes d'accueil

Les schémas déclinés à l'échelle des intercommunalités :

- Quel projet de territoire pour l'accueil de ce public ?

Présentation de deux outils à la disposition des territoires :

→ *Crèches AVIP*

→ *Ma-cigogne.fr*



pôle emploi

# PETITE ENFANCE



## CRECHE AVIP

## à Vocation d'Insertion Professionnelle



## Origine de ce label



Des parents d'enfants de moins de 3 ans en recherche d'emploi, sont actuellement pénalisés dans leurs démarches d'insertion

En 2016, 3 ministères se sont associés ( affaires sociales et de la santé, du travail, des familles), avec la Cnaf et Pôle Emploi pour proposer une solution concrète aux parents en recherche d'emploi.

Label : identification des EAJE prêts à réserver des places spécifiques et à mettre en œuvre une démarche articulée avec Pôle Emploi.



# CRECHES AVIP



## Comment obtenir ce label ?

### Critères :

- Délai d'un an pour se conformer à l'ensemble des critères
- Comité de labellisation : le groupe insertion du schéma départemental des services aux familles
- Accueillir au **minimum 20 % d'enfants** de moins de 3 ans dont les parents sont demandeurs d'emploi. Notamment familles monoparentales, et priorité aux résidents quartier politique de la ville.



# CRECHES AVIP



## Comment obtenir ce label ?

### Critères :

- Orientation sur proposition de Pôle emploi, ou Eaje, ou autre acteur  
Le parent bénéficie de la modalité d'accompagnement global de Pôle emploi. (ou mission locale)
- Le temps d'accueil minimal des enfants = 10 heures par semaine





## Côté parents

### Le parent s'engage :

- À une démarche active de recherche d'emploi
- Pôle emploi ou Mission Locale s'engage à accompagner de manière intensive le parent
- Le contrat est conclu pour 6 mois. Renouvelable une fois si le parent est toujours en recherche d'emploi.
- Au bout de 12 mois:  
Si le parent n'a pas retrouvé d'emploi, son enfant peut toujours être accueilli un jour par semaine  
S'il trouve un emploi : la crèche Avip assure une place d'accueil pérenne à l'enfant.





## Pourquoi obtenir ce label ?



Permet de créer du lien entre les agences Pôle emploi et les professionnels de la structure Crèche AVIP

Anticipe le besoin d'accueil de l'enfant, avant la reprise de l'emploi

Accompagnement du parent tout au long de l'accueil par des professionnels de différents secteurs







## Ressources



Accompagnement pour la mise en place du projet par Caf et Pôle Emploi



Aide financière possible de la Caf – à construire suivant vos besoins